



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 2482

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur les priorites de sa politique de lutte contre le SIDA. Le precedent gouvernement avait engage une vaste politique de prevention, d'information et de recherche medicale sur le SIDA. Devant le developpement fulgurant de cette terrible maladie, des efforts supplementaires s'imposent. Il lui demande donc quelles mesures, notamment budgetaires, il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - La lutte contre le Sida, preoccupation majeure dans le cadre de la politique de sante publique mise en oeuvre par le Gouvernement, comporte plusieurs axes essentiels et requiert aussi bien des moyens d'ordre financier que des mesures a caracteres legislatif et reglementaire. Prenant la mesure de ce qui avait ete entrepris dans ce domaine depuis au moins trois annees, le Gouvernement a presente, le 3 novembre 1988, un plan national de lutte contre le Sida qui met notamment l'accent sur le renforcement des moyens budgetaires. Le premier axe est la prevention : les credits relevant du ministere charge de la sante seront quadruples en 1989 pour atteindre 100 MF. Les credits affectes a la communication grand public passeront de 15 MF en 1988 a 50 MF en 1989 ; la formation touchera 4 000 formateurs supplementaires en 1989, 6 000 en 1990 et 8 000 en 1991. De plus, les credits affectes au depistage feront plus que doubler pour atteindre 18 MF en 1989, financant en particulier les centres de depistage anonyme et gratuit. Le deuxieme axe est la prise en charge des malades du Sida et des porteurs asymptomatiques du virus. Il est prevu de creer 200 postes, dont 30 de praticien hospitalier en 1989 et d'abonder la dotation des hopitaux a hauteur de 430 MF, pour faire face aux charges supplementaires dues au Sida. D'autre part, les aides financieres aux associations qui contribuent a la prise en charge de ces personnes seront considerablement augmentees, notamment pour promouvoir des modes nouveaux d'accueil. Le troisieme axe est la recherche. Celle-ci beneficiera d'un triplement de ses credits d'incitation, qui s'etabliront a 150 MF en 1989 contre 50 MF en moyenne en 1987-1988. Ces credits s'ajoutent a l'effort specifique des etablisements publics de recherche qui retribuent par ailleurs les chercheurs oeuvrant dans le domaine du Sida. Au total, ce sont environ 700 MF supplementaires qui seront consacres, en 1989, a la lutte contre le Sida, marquant ainsi l'effort sans precedent consenti par les pouvoirs publics contre ce nouveau fleau social.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2482

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2575